PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize janvier à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, jeudi 09 janvier 2025.

A - Partie variable

Néant

B – Décisions

La séance débute à 20h05 mn avec 41 conseillers et 14 procurations.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation des procès-verbaux en date du 14 novembre 2024 et du 12 décembre 2024 qui n'amènent pas d'observation.

Délibération N°DL_2025_01_001

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Fabien JOLIVET, Bruno ROCHARD, Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

MODIFICATION APCP 2807 TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX MONTJEAN SUR LOIRE

En l'absence de Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme, Monsieur Gilles PITON, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) ont été votés au Conseil Municipal du 14 décembre 2023 sur le budget principal pour l'opération 2807 – Travaux dans les logements communaux – Montjean-sur-Loire. Cette opération concerne la rénovation du logement situé au premier étage de la salle Auguste Leduc à Montjean-sur-Loire. Celle-ci a fait l'objet d'une mise à jour puis d'une modification par délibérations du 28 mars 2024 et du 14 novembre 2024.

L'AP/CP présente actuellement les montants suivants :

Autorisation de programme	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
123 331,17 €	6 931,97 €	11 399,20 €	105 000,00 €	0,00€

Conformément à ce qui avait été mentionné lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2024, il convient aujourd'hui de modifier cette AP/CP suite à la procédure de marchés publics.

En effet, il apparaît nécessaire d'augmenter les crédits affectés à ce projet pour les raisons suivantes :

- le chiffrage avait été réalisé au stade Esquisse et les phases d'études ultérieures ont révélé la nécessité de travaux complémentaires pour un montant de 22 000 € ;
- suite à l'ouverture des plis, il a été décidé de prendre la prestation supplémentaire éventuelle au lot menuiseries extérieures, prévoyant un changement des fenêtres pour un montant de 10 000 € ;
- il est prévu une enveloppe complémentaire de 1 000 € pour améliorer l'équipement de la cuisine.

Aussi, il est nécessaire de modifier l'AP/CP pour prendre en compte ces évolutions et mettre à jour l'état de consommation des crédits sur l'exercice 2024.

CONSIDÉRANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 16 décembre 2024 ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	55

DÉCIDE DE:

➢ Approuver la modification de l'AP/CP pour l'opération 2807 – Travaux dans les logements communaux – Montjean-sur-Loire comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
156 741,01 €	6 931,97 €	9 200,02 €	140 609,02 €	0,00€

Délibération N°DL 2025 01 002

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Fabien JOLIVET, Bruno ROCHARD, Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

<u>DEROGATION COEFFICIENT D'IMPERMEABILISATION ILOTS MAINE-ET-LOIRE HABITAT – LA CROIX BLANCHE 2 – SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE</u>

En l'absence de Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme, Monsieur Gilles, PITON, Maire, rappelle qu'une délibération a été prise en Conseil Municipal lors de la séance du 22 février 2024 pour autoriser Maine-et-Loire Habitat à déroger au coefficient d'imperméabilisation de 45 % imposé par le règlement du lotissement La Croix Blanche 2 à Saint-Laurent-de-la-Plaine.

En effet, pour concilier l'objectif de densité sur les opérations communales avec celui de gestion intégrée des eaux pluviales, il a été décidé de ramener le coefficient d'imperméabilisation de 45 % à 47% pour les îlots sociaux A, B et C. Toutefois, il s'avère que le coefficient de 47 % correspondait en fait à celui demandé par l'îlot C, les deux autres îlots nécessitant de ramener le coefficient d'imperméabilisation à 51 %.

Cette évolution reste compatible avec les modalités de gestion des eaux pluviales sur le quartier de La Croix Blanche 2.

CONSIDÉRANT l'absence d'impact sur l'ensemble du quartier La Croix Blanche 2 en cas de dérogation au règlement des eaux pluviales pour les îlots Maine-et-Loire Habitat, selon les informations fournies par le bureau d'études BEVENN, maîtrise d'œuvre de la commune pour les visas hydrauliques ;

CONSIDÉRANT l'absence d'avis de Mauges Communauté sur le visa hydraulique demandé par la commune dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Croix Blanche 2 (pièce considérée comme non exigible à l'instruction des permis de construire);

CONSIDÉRANT que Mauges Communauté considère que les règles de gestion des eaux pluviales de Mauges Communauté sont respectées dans le cadre de l'instruction des PC des îlots A, B et C concernés ;

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment les objectifs de dynamisation du territoire par un habitat diversifié et d'amener des personnes à venir habiter à Mauges-sur-Loire ;

VU la délibération n°DL_2024_02_005 du 22 février 2024 accordant une dérogation au coefficient d'imperméabilisation pour les îlots Maine-et-Loire Habitat dans le quartier La Croix Blanche 2 à Saint-Laurent-de-la-Plaine ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 25 novembre 2024;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	55

DÉCIDE DE:

- > Annuler la délibération n°DL 2024 02 005 du 22 février et la remplacer par les dispositions suivantes.
- ➤ Accepter la demande de dérogation pour modifier le coefficient d'imperméabilisation de 45 % à 51 % pour les îlots A, B et C confiés à Maine-et-Loire Habitat, dans le quartier La Croix Blanche 2 à Saint-Laurent-de-la-Plaine.

>	Autoriser Monsieur dispositions.	le	Maire	ou	son	représentant	à	effectuer	les	démarches	pour	concrétiser	ces

Délibération N°DL 2025 01 003

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Fabien JOLIVET, Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

MODIFICATION APCP OPERATION 43 EVOLUTION PLU ET SPR

En l'absence de Madame N. MOREAU, adjointe de droit à l'Urbanisme, Monsieur Gilles PITON, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) a été votée au Conseil Municipal du 22 juin 2023 sur le budget principal pour l'opération 43 – Evolution du PLU et du SPR, puis mise à jour par délibération du 28 mars 2024.

L'AP/CP mise à jour présentait les montants suivants :

Autorisation de	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédit de	Subvention
programme			paiement 2024	
150 247,22 €	13 087,22 €	3 253,66 €	133 906,34 €	- €

Madame N. MOREAU explique que la procédure de modification n°2 du PLU a été approuvée par le Conseil Municipal le 12 décembre 2024, ce qui impliquera la dernière facture pour cette procédure en janvier 2025.

Par ailleurs, deux nouvelles procédures sont prévues dans le marché de la Commune pour une modification n°3 et une révision allégée relatives à des extensions urbaines. Ces procédures n'ont pas été réalisées à jour, car elles nécessitaient de disposer d'études préalables. Aussi, il convient de reporter les crédits non utilisés sur l'exercice 2025.

CONSIDÉRANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 16 décembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Arrivée de Monsieur Bruno Rochard à 20h14.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	3
Total	53

DÉCIDE DE :

> Approuver la modification de l'AP/CP pour l'opération 43 – Modification n°2 du PLU comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
150 247,22 €	13 087,22 €	3 253,66 €	39 729,27 €	94 177,07 €	- €

Délibération N°DL 2025 01 004

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Fabien JOLIVET, Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

CESSION TERRAIN RUE DE LA LOIRE LA POMMERAYE

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande d'acquisition de la parcelle cadastrée AE 599 d'une superficie de 129 m², située rue de la Loire à La Pommeraye, au prix de seize euros le mètre carré, par la SCI ALVACA - entreprise Pro et Compagnie, représentée par Monsieur QUEVEAU Wilfried.

L'entreprise Pro et Cie, implantée rue de la Loire à La Pommeraye, souhaite acquérir cette parcelle de 125 m² sur le parc des Rinières afin de permettre une légère extension de son bâtiment afin d'adapter son activité à l'économie circulaire et d'étendre son parking, du fait de l'implantation d'un nouveau commerce informatique.

Les services des Domaines, sollicités pour avis, ont estimé la valeur du bien à 46,00 € le m² avec une marge d'appréciation de 15 %. Toutefois, ce tarif semble trop important au vu des enjeux inhérents à ce terrain. Ce tarif serait cohérent pour un terrain directement constructible pour un logement. Or, par sa configuration, ce terrain :

- n'a pas vocation à accueillir du logement ;
- > ne peut pas faire l'objet d'une autre opération qu'une extension limitée de l'entreprise voisine car une grande partie doit être conservée à l'usage du public au niveau du parc des Rinières ;
- dispose de contraintes d'aménagement car il n'est pas possible d'avoir un accès direct sur la rue de la Loire.

Par ailleurs, il est important que la Commune apporte un soutien actif à la préservation de ses commerces implantés dans le centre-bourg, conformément aux orientations de l'Opération de Revitalisation du Territoire et du programme Petites Villes de Demain. Et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un projet visant à adapter l'activité à la dynamique d'économie circulaire.

Pour toutes ces raisons, il est proposé de mettre en vente cette parcelle au prix de 16 € / m².

VU la feuille de route politique de la commune de Mauges-sur-Loire et notamment l'objectif stratégique de développer l'activité économique locale et de proximité ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme Bâtiments en date du 16 décembre 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	3
Abstention	4
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

- Céder la parcelle cadastrée AE 599, située rue de la Loire sur la commune déléguée de La Pommeraye d'une superficie de 129 m², au prix de seize euros le mètre carré (16,00 € le m²) soit un montant total de deux mille soixante quatre euros (2 064,00 €) à la SCI ALVACA représentée par Monsieur QUEVEAU Wilfried, domicilié 31bis, rue de la Loire La Pommeraye 49620 MAUGES-SUR-LOIRE.
- > Préciser que les frais annexes (bornage, frais notariés,) seront à la charge de l'acquéreur.
- ➤ Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale LEBLANC-PAPOUIN Simon, notaire domicilié au 39 rue de la Loire La Pommeraye 49620 MAUGES-SUR-LOIRE.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.	

Délibération N°DL 2025 01 005

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Fabien JOLIVET, Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

ATTRIBUTION D AIDES COMMUNALES OPAH OPAH RU

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, rappelle à l'assemblée que la commune de Mauges-sur-Loire a décidé de contribuer aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat classique (OPAH) et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Mauges Communauté à travers un dispositif d'aides spécifiques :

Intitulé	Opération	Aide attribuée	Enveloppe sur 5 ans
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	300 000 €
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH-RU	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	150 000 €
Aide à la restauration des façades de logements dans le cadre du label Fondation du Patrimoine	OPAH-RU (aide applicable sur périmètres ORT)	30 % des travaux HT plafonnée à 10 000 €	200 000 €
Aide aux travaux lourds pour les propriétaires occupants, par abondement aux aides de l'ANAH	OPAH-RU	Prime de 5 000 €	25 000 €
Aide à la création de stationnements	OPAH-RU	Prime de 1 500 €	7 500 €
Aide à la création d'espaces extérieurs récréatifs	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	30 000 €
Aide à la création d'espaces fonctionnels	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	75 000 €

L'OPAH et l'OPAH-RU étant en cours depuis le 1^{er} janvier 2024, il convient d'attribuer les subventions aux propriétaires ayant déposé des dossiers éligibles auprès de la commune.

CONSIDÉRANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU les conventions d'OPAH et d'OPAH-RU de Mauges Communauté pour la période 2024-2028 ;

VU le règlement d'intervention pour les aides communales complémentaires à l'OPAH et à l'OPAH-RU approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 décembre 2023 et modifié par délibération du 22 février 2024 ;

VU la délibération du 14 décembre 2023 instituant une commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU modifiée par délibération du 22 février 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU en date du 7 janvier 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Madame Marie-Paule Angebault, ayant le pouvoir de Madame Nadège Moreau, ne participe pas au vote pour Madame Moreau, étant donné que le mari de cette dernière, Monsieur Patrice Moreau, est dans les demandeurs de l'aide OPAH.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE :

> Attribuer une subvention aux bénéficiaires mentionnés ci-dessous :

Dispositif	Bénéficiaire	Adresse immeuble	Montant travaux éligible HT	Subvention attribuée
Façades OPAH-RU	TESTARD Emmanuelle	3 rue du Docteur Sylvestre Montjean-sur-Loire	14 401,51	4 320,45
Façades OPAH-RU	TESTARD Emmanuelle	2 rue du Bac Montjean-sur-Loire	20 656,38	5 000,00
Façades OPAH-RU	FONTENEAU Victor	9-11 rue du Général Forestier La Pommeraye	9 617,76	2 885,33
Façades OPAH	MOREAU Patrice	47 rue de la Loire La Pommeraye	14 420,46	4 326,14

- ➤ Autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes à l'article 20422 dans le cadre de l'AP/CP 2808 «Aides communales OPAH / OPAH-RU».
- ➤ Autoriser Monsieur le Maire à mandater les montants correspondants après réception des justificatifs transmis par les bénéficiaires à l'issue des travaux et après vérification de la conformité des travaux réalisés.
- > Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions relatives à l'application de cette décision.

Délibération N°DL 2025 01 006

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Fabien JOLIVET, Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

APCP OPERATION 2732 SCHEMA DIRECTEUR DE DEFENSE INCENDIE

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au conseil municipal que le Schéma Directeur de Défense Incendie nécessite une mise à jour de l'AP/CP votée en Conseil Municipal de Février 2024, en raison de l'avancement du schéma directeur.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
60 000.00	40 000.00 €	20 000.00	0,00€

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 14 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE:

> Autoriser le programme du Schéma directeur de Défense Incendie selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
60 000,00 €	32 263,20 €	27 736,80 €	0,00€

Délibération N°DL 2025 01 007

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Fabien JOLIVET, Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT TRAVAUX PLACE DE LA FEVRIERE A SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, indique que des aménagements de voirie sont prévus sur les routes départementale RD 210, RD 751 et RD 752, au niveau de la Place de la Févrière à Saint-Florent-le-Vieil.

Les objectifs de ces aménagements de voirie visent à :

- conforter la polarité commerciale que constitue la Févrière, avec la construction d'une Halle couverte qui accueillera le marché :
- faire ralentir les véhicules, afin de sécuriser ce carrefour de Départementales fortement empruntées ;
- favoriser la pratique des modes actifs grâce à la création de pistes cyclables et l'élargissement des trottoirs :
- donner une place au végétal afin d'assurer la mise en valeur de cette place et de lutter contre les îlots de chaleur urbaine.

Ces aménagements se situant sur la RD 210, RD 752, RD 751, il est nécessaire de conventionner avec le Département pour autoriser les travaux futurs conformément aux préconisations du Département.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la Commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier ses objectifs de «proposer un cadre de vie sécurisant» et d'«avoir une politique voirie rationnelle et adaptée» ;

VU l'avis à venir de la Commission Voirie et Cadre de vie en date du 18 décembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE:

- > Approuver la Convention
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention

Délibération N°DL 2025 01 008

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Fabien JOLIVET, Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

<u>AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - OPERATION 2723 - CHEMIN DE L'ORTHIONNERIE A MONTJEAN-SUR-LOIRE</u>

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au conseil municipal que les aménagements du chemin de l'Orthionnerie nécessitent une mise à jour de l'AP/CP votée en Conseil Municipal de Janvier 2024, en raison de paiements tardifs.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Réalisés en 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Subvention
213 745,04 €	857,47 €	107 887,57 €	105 000,00 €	0,00€

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	55

DÉCIDE DE:

> Autoriser le programme des travaux d'aménagement selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisés en 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
213 140,60 €	857,47 €	107 887,57 €	83 029,20 €	21 366,36 €	0,00€

Délibération N°DL 2025 01 009

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Fabien JOLIVET, Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

<u>AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - OPERATION 2733 - RUE NATIONALE LE-MESNIL-EN-VALLEE</u>

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que le projet d'aménagement de la Rue Nationale au Mesnil-En-Vallée, nécessitent une mise à jour de l'AP/CP, selon l'avancement des études de conception.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée en Conseil Municipal de Février 2024 comme suit :

Autorisation de Programme	Crédits de paiement 2024	Crédit de Paiement 2025	Subvention
60 000,00 €	30 000,00€	30 000,00 €	0,00€

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE:

➤ Autoriser le programme des études de conception pour la Rue Nationale au Mesnil-en-Vallée selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Crédit de paiement 2025	Crédit de paiement 2026	Subvention
60 000,00 €	30 000,00€	30 000,00€	0,00€

Délibération N°DL 2025 01 010

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

<u>AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) - OPERATION 2728</u> - ENTREE DU BOURG DE SAINT-LAURENT DU MOTTAY

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que les aménagements des entrées de bourg de Saint-Laurent-Du-Mottay nécessitent une mise à jour de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements, en raison de paiements tardifs de la part de la Maîtrise d'œuvre et des entreprises.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée au Conseil Municipal de Mars 2024 comme suit :

Autorisation de Programme	Réalisé en 2023	Crédit de Paiement 2024	Subvention
300 000,00 €	3 036,00 €	296 964,00€	50 950,00€

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2024 ;

Arrivée de Monsieur Fabien Jolivet à 20h23.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	3
Total	54

DÉCIDE DE :

Autoriser le programme de travaux des entrées de bourg de Saint-Laurent-du-Mottay selon le tableau suivant :

Autorisation de Programme	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
173 643,72 €	3 036,00 €	154 449,12 €	16 158,60 €	50 950,00€

Délibération N°DL_2025_01_011

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

<u>AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - OPERATION 2706 - REFECTION RUE DU PAVILLON - CHEMIN DE LA PERRIERE</u>

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que les aménagements de la Rue du Pavillon et de la Rue de la Perrière au Mesnil-en-Vallée nécessitent une mise à jour de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement, en raison de paiements tardifs de la part de la Maîtrise d'œuvre et de l'entreprise fournisseur d'arbres.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée au Conseil Municipal de Janvier 2024 comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédit de Paiement en 2024	Subvention
632 533,66 €	0,00€	394 129,61 €	233 404,05 €	5 000,00 €	129 328,45 €

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE:

> Autoriser le programme des travaux d'aménagement de réfection de la rue du Pavillon et de la Rue de la Perrière au Mesnil-en-Vallée selon le tableau suivant :

Autorisation de Programme	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédit de Paiement 2025	Subvention
631 827,34 €	0,00€	394 129,61 €	233 404,05 €	3 936,97 €	356,71 €	129 328,45 €

Délibération N°DL 2025 01 012

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

<u>AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT APCP OPERATION 3006</u> BUDGET PRINCIPAL PARC DE LA GARENNE A MONTJEAN-SUR-LOIRE

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que les aménagements du Parc de la Garenne à Montjean-sur-Loire, nécessitent une mise à jour de l'AP/CP, en raison de paiements tardifs et des derniers travaux d'aménagement.

Pour mémoire, la précédente AP/CP de Mars 2024 a été votée comme suit :

Autorisation de	Crédits de	Crédits de	Subventions
programme	paiements	paiements 2024	
	2023	-	
216 201,74 €	17 710,80 €	198 490,94 €	56 411,40 €

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Autoriser le programme des travaux d'aménagement du Parc de la Garenne à Montjean-sur-Loire selon le tableau suivant :

Autorisation de Programme	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédit de Paiement 2025	Subventions
191 170,82 €	17 710,80 €	165 812,06 €	7 647,96 €	56 411,40 €

Délibération N°DL 2025 01 013

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE A LA CHAPELLE SAINT FLORENT

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, indique que des aménagements cyclables sont prévus entre le bourg de La Chapelle-Saint-Florent et Saint-Florent-le-Vieil. Ces aménagements consistent, entre autres, à élargir l'accotement le long de la RD 152 en sortie nord du bourg de La-Chapelle-Saint-Florent et à mettre en place une Chaussée à Voie Centrale Banalisée sur la RD 152 (rue de Bonchamp).

Les objectifs de cet aménagement visent à favoriser la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien entre le bourg de La-Chapelle-Saint-Florent et Saint Florent le Vieil.

Ces aménagements se situant en partie sur la RD 152, en agglomération et hors agglomération il est nécessaire de conventionner avec le Département pour autoriser les travaux futurs conformément à leurs préconisations.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la Commune de Mauges-sur-Loire, et en particulier son objectif de «proposer un cadre de vie sécurisant» ;

VU l'avis de la Commission Voirie et Cadre de vie en date du 18 décembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE:

- Approuver la convention.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération N°DL 2025 01 014

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

ADOPTION DU RPQS 2023 D'EAU POTABLE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable établi par Mauges Communauté.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service d'eau potable, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Une note de présentation, en annexe, détaille :

- La nature exacte des services assurés par Mauges Communauté ;
- La répartition des compétences entre Mauges Communauté et les communes ;
- La tarification totale des services d'eau potable, d'assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC), ainsi que de la gestion des déchets.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur- Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

VU la commission Voirie et Cadre de vie en date du 18 décembre 2024, qui a pris acte de ce rapport ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	1
Abstention	4
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE:

> Prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable établi par Mauges Communauté.

Délibération N°DL 2025 01 015

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

ADOPTION DU RPQS 2023 D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif établi par Mauges Communauté.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service d'assainissement non collectif, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Une note de présentation, en annexe, détaille :

- La nature exacte des services assurés par Mauges Communauté ;
- La répartition des compétences entre Mauges Communauté et les communes ;
- La tarification totale des services d'eau potable, d'assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC), ainsi que de la gestion des déchets.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur- Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

VU la commission Voirie et Cadre de vie en date du 18 décembre 2024, qui a pris acte de ce rapport ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	0
Abstention	3
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Prendre acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif établi par Mauges Communauté.

Délibération N°DL 2025 01 016

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

ADOPTION DU RPQS 2023 D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif établi par Mauges Communauté.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service d'assainissement collectif, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Une note de présentation, en annexe, détaille :

- La nature exacte des services assurés par Mauges Communauté ;
- La répartition des compétences entre Mauges Communauté et les communes ;
- La tarification totale des services d'eau potable, d'assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC), ainsi que de la gestion des déchets.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur- Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ;

VU la commission Voirie et Cadre de vie en date du 18 décembre 2024 qui prend acte de ce rapport ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 7 janvier 2025 ;

Un élu rappelle que la route vers Notre Dame du Marillais en partant de la ferme des Coteaux, à gauche c'est rattaché à de l'assainissement collectif, mais pas à droite. Il demande comment faire remonter cette information à Mauges Communauté.

Il lui est répondu que sur Mauges-sur-Loire, des contrôles auront lieu en 2025. Mais ces raccordements ne sont pas prévus pour le moment.

Le Maire précise qu'une première phase est réalisée pour 1 500 m. Une autre phase de 1 500 m sera réalisée. Il n'y aura pas d'évolution dans ce secteur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif établi par Mauges Communauté.

Délibération N°DL 2025 01 017

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

ADOPTION DU RPQS 2023 DECHETS

Monsieur L.CHAUVIN, adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service (RPQS) de prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés établi par Mauges Communauté.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service d'assainissement collectif, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Une note de présentation, en annexe, détaille :

- La nature exacte des services assurés par Mauges Communauté ;
- La répartition des compétences entre Mauges Communauté et les communes ;
- La tarification totale des services d'eau potable, d'assainissement collectif (AC) et non collectif (ANC), ainsi que de la gestion des déchets.

CONSIDÉRANT l'axe bien vivre ensemble de la feuille de route de la commune de Mauges-sur- Loire, et en particulier son objectif stratégique de « proposer un cadre de vie sécurisant » ,

VU la commission Voirie et Cadre de vie en date du 18 décembre 2024, qui a pris acte de ce rapport ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 7 janvier 2025 ;

Un élu souhaite savoir où en est le passage au bac pour le tri, en remplacement des sacs.

Monsieur le Maire indique qu'il y a actuellement une expérimentation de bacs collectifs. Il y a une densification au niveau de l'urbanisation, et dans certaines rues étroites, il est également compliqué de faire passer un camion de collecte. Une interrogation persiste car 55 % de la population ont des bacs, il reste donc 45 % de la population avec des sacs. Les opérations d'urbanisation sont de plus en plus denses (exemple du lotissement des Vignes à La Pommeraye). Mauges Communauté a été interpellée pour qu'il y ait moins de bacs avec le passage en colonnes semi-enterrées ou en bacs collectifs. Une décision sera prise, en tenant compte des problématiques de densification.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE:

> Prendre acte du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service (RPQS) de prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés établi par Mauges Communauté.

Délibération N°DL 2025 01 018

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

<u>AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT OPERATION 3008 1 -</u> BUDGET PRINCIPAL - LIAISONS DOUCES MAUGES SUR LOIRE

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que plusieurs projets d'aménagement de liaisons douces intra muros vont être réalisés en 2025 sur Le Marillais, Le Mesnil-en-Vallée et Saint-Laurent-de-la-Plaine.

La finalisation des études nécessite la mise en place d'un Autorisation de Programme et Crédits de Paiements.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	55

DÉCIDE DE :

> Autoriser le programme des travaux d'aménagement selon le tableau suivant :

	Autorisation de Programme	Crédit de Paiement 2025	Crédit de Paiement 2026	Subventions
Ī	300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00€

Délibération N°DL 2025 01 019

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

APCP OPERATION 3003 - LIAISON DOUCE ENTRE LA-CHAPELLE-SAINT-FLORENT, LE MARILLAIS ET SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint en charge de la Voirie et du Cadre de Vie, expose au Conseil Municipal que les aménagements de la Liaison douce entre La Chapelle Saint Florent, Le Marillais et Saint Florent le Vieil, nécessitent une mise à jour de l'AP/CP, pour tenir compte des marchés notifiés et de l'avancement des travaux d'aménagement.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
250 702,00 €	1 842,00 €	2 880,00 €	115 980,00 €	130 000,00 €	149 494,00 €

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE:

> Autoriser le programme des travaux d'aménagement selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
235 552,84 €	1 842,00 €	2 880,00 €	4 830,84 €	226 000,00€	149 494,00 €

Délibération N°DL 2025 01 020

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

<u>CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ANCIEN</u> EHPAD A LA POMMERAYE

Monsieur J.C. BLON, Adjoint en charge des Bâtiments, expose la volonté de la gendarmerie des Pays de la Loire et groupement de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique de pouvoir utiliser l'ancien EHPAD, situé à La Pommeraye.

L'objectif est de permettre l'entrainement des personnels de la Gendarmerie dans le cadre de la formation continue. Aussi, pour soutenir ce besoin en formation, il est proposé que la Gendarmerie puisse utiliser le bâtiment à titre gratuit.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en ses articles L2122-1 à L2125-6;

CONSIDERANT que nul ne peut occuper une dépendance du domaine public sans disposer d'un titre l'y autorisant :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec la gendarmerie pour déterminer les conditions d'utilisation du bâtiment ;

CONSIDERANT que par principe, toute occupation ou utilisation du domaine public doit donner lieu au paiement d'une redevance ;

CONSIDERANT que l'autorisation pourra être délivrée gratuitement lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'État chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ;

CONSIDERANT qu'en l'espèce, la Gendarmerie souhaite exercer des actions de formation de ses effectifs, elle est donc fondée à demander la gratuité de la mise à disposition du bâtiment ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Un élu demande si cette convention peut empêcher la vente du bâtiment.

Il lui est répondu que la convention se terminera si la vente a lieu.

Monsieur le Maire précise que la convention serait dénoncée dans ce cas et répond que ce sujet sera vérifié.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	50
Non	1
Abstention	2
Non comptabilisé	4
Total	53

DÉCIDE DE:

- ➤ Approuver la convention de mise à disposition des locaux de l'ancien EHPAD de la Pommeraye avec la région de gendarmerie des Pays de la Loire et groupement de gendarmerie départementale de la Loire-Atlantique ;
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération N°DL 2025 01 021

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU CAMPING ECOLOIRE A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2025

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, rappelle que le camping EcoLoire est géré en régie municipale depuis 2015 et que la commune est compétente pour fixer les tarifs.

Une refonte importante des tarifs du camping municipal EcoLoire a été opérée en 2016, suivie d'un ajustement de certains tarifs en 2017, 2019, 2021, 2023 et 2024.

Dans le but de respecter la lettre de cadrage demandant une augmentation de 5% des tarifs municipaux pour tenir compte de l'inflation, il est proposé de revaloriser les tarifs du camping EcoLoire, tout en tenant compte de la veille concurrentielle pour rester cohérent par rapport aux autres campings de bord de Loire de classement similaire (2 étoiles).

Ces augmentations se justifieront auprès des publics par les investissements réalisés par la Commune et Varades-Loireauxence pour le camping, par exemple avec l'installation d'une nouvelle aire de jeux pour les enfants et de matériel d'accueil vélo pour faciliter l'arrivée des cyclotouristes.

Les modifications tarifaires sont les suivantes :

- Augmentation générale de 5% pour les tarifs de location (forfaits tout compris, emplacements nus, hébergements en tentes sahariennes ...);
- Augmentation de certains services pour tenir compte de l'inflation du coût de l'énergie, dont le branchement électrique, les locations de draps, la machine à laver avec lessive, le sèche-linge, le forfait vidange + plein pour les camping-cars.

Les autres tarifs restent inchangés.

CONSIDERANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur ;

CONSIDERANT la délibération n°2023-12-11 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023 modifiant les tarifs du camping EcoLoire ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme en date du 3 décembre 2024 ;

VU l'avis à venir du Bureau Municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	2
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE:

Valider la grille tarifaire ci-dessous.

CAMPING									
CAMPING									
ECOLUTE		Proposition o		1		Proposition de Tarifs 2025			
	1 nuit	nuit supp.	semaine	mois		1 nuit	nuit supp.	semaine	mois
Nos tout compris									
Forfait Loire Solo (1 adulte + 1 tente + 1 vélo)	8,50 €	-7,50 €				9,00€	8,00€		
Forfait Loire Duo (2 adultes + 1 tente + 2 vélos)	14,00 €	-12,00-€				14,50 €	12,50€		
Forfait Loire à Vélo Family (2 adultes	18,00 €	-15,00-€-				19,00 €	16,00€		
+2 enfants + 1 tente) Forfait 2 personnes (1 emplacement	15,00 €	-13,00 €	-80,00 €	-240,00 €		15,75 €	13,75 €	85,00 €	255,00 €
+ 1 véhicule + 2 adultes)					-				
Forfait Famille (1 emplacement + 1	19,00 €	-17,00 €	-101,00 €	-303,00 €		20,00 €	18,00€	106,00 €	318,00€
véhicule + 2 adultes et 2 enfants) A la carte									
	1 90 £	2.75.6	-25,50 €	75 50 £		E 00 £	4.00 £	26 75 £	90.2E.£
Emplacement Campeur adulte (+ de 14 ans)	4,80 € 4,80 €	-3,75 € -3,75 €	- 25,50 € - 25,50 €	-76,50 € -76,50 €	+	5,00 € 5,00 €	4,00 €	26,75 € 26,75 €	80,25 € 80,25 €
campeur addite (+ de 14 ans)	4,0U C	3,73 €	-23,3U C	70,30 C		5,00 €	4,00 €	20,/3€	00,23 €
Enfant : 3 ans à 13 ans (gratuit-3 ans)	3,20 €	-2,70 €	-17,00 €	-51,00 €		3,40 €	2,85€	18,00 €	54,00 €
Véhicule	3,20 €	-2,70 €	-17,00 €	-51,00 €	-	3,40 €	2,85€	18,00 €	54,00 €
Animal	1,00 €	-1,00 €	-5,00 €	-15,00 €	-	1,10 €	1,10€	5,50 €	16,50 €
Tarif Groupe (+ de 10 personnes)	5.00.5	5.00.5	25.00.5			6.50.6	6.50.6	20.00.6	
Adulte (14 ans et +)	6,00 €	-6,00 €	-36,00 €		-	6,50 €	6,50€	38,00 €	
Enfants (- de 13 ans)	4,30 €	-3,75 €	-25,50 €		-	4,50 €	4,00€	26,75 €	
Le déjà prêt Saharienne 3 lits	48.00 €	-38,50 €	-240,00 €			50,50 €	40,50€	250,00 €	
Saharienne 3 lits avec cuisine	48,00 €	-38,30 € -47,00 €	290,00 €			62,00 €	50,00€	305,00 €	
Location tente 5 lits	69,50 €	56,70 €	340,00 €			73,00 €	59,50 €	355,00 €	
Saharienne 5 lits avec cuisine	80,00 €	64,00 €	390,00 €			84,00 €	67,20 €	410,00 €	
Nuit tente, personne seule	32,00 €	26,75 €	160,00 €			33,60 €	28,00€	170,00 €	
Bivouac sur pilotis 2 personnes	50,00 €	40,00 €	260,00 €			52,00 €	42,00€	270,00 €	
Bivouac sur pilotis, personne seule	35,00 €	30,00 €	195,00 €			37,00 €	32,00€	205,00 €	
Services	,							,	
Branchement électrique	5,00 €					5,50 €			
Adaptateur électrique	2,00 €					2,00 €			
Location draps (par personne et par séjour)	6,00 €					6,50 €			
Machine à laver avec lessive	5,00 €					5,30 €			
Séche linge	3,75 €					4,00 €			
Forfait vidange camping-car + plein d'eau (sans nuitée)	4,00 €					4,50 €			
Garage Mort sans électricité	4,00 €					4,00 €			
Garage Mort avec électricité	5,50 €					5,50 €			
Visiteur Adulte (+ de 13 ans)	2,00€					2,00 €			
Epicerie									
Petit déjeuner	6,50 €					6,50 €			
Baguette ordinaire	1,30 €					1,30 €			
Baguette tradition	1,50 €					1,50 €			
Croissant	1,30€					1,30 €			
Pain au chocolat	1,40 €					1,40 €			
Pain aux raisins	1,60 €					1,60 €			
Boisson soda, jus de fruit)	2,00€					2,00€			
Eau – 1,5l	1,00€					1,00€			
Lait – 0,5l	1,00€					1,00€			
Caution pour tentes avec cuisisne	100,00 €					100,00€			

Délibération N°DL 2025 01 022

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

AVENANT 1 - CONVENTION AVEC LA REGION POUR LA MISSION D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de coopération pour la réalisation de travaux d'inventaire du patrimoine culturel sur le territoire de la commune de Mauges-sur-Loire a été signée par la Région des Pays-de-la-Loire, le Département du Maine-et-Loire et la Commune de Mauges-sur-Loire pour la période 2018-2021 (Mathilde VOZZA), puis la période 2023-2026 (Marie-Charlotte CAVACA).

Cette convention indique les conditions d'accompagnement de la mission en cours : la participation financière à hauteur de 50% de la part de la Région pour la rémunération du chercheur, ainsi que l'appui scientifique, méthodologique et technique de la Région et du Département, chacun dans leurs champs de compétences.

La Région propose chaque année la signature d'un avenant pour préciser le montant de la subvention régionale pour l'année à venir et d'en acter le versement : 20 000€ (aucun changement).

CONSIDERANT la délibération n°2023-11-05 du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 approuvant la convention avec la Région pour la mission d'inventaire du patrimoine ;

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme-patrimoine en date du 3 décembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	1
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

- ➤ Approuver l'avenant n°1 de la convention avec la Région pour le financement de la mission d'inventaire du patrimoine.
- > Autoriser M. le Maire ou son représentant à le signer.

Délibération N°DL 2025 01 023

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU PARC CAP LOIRE A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2025

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, rappelle que le parc d'activités Cap Loire est géré en régie municipale depuis juillet 2017 et que la commune est compétente pour fixer les tarifs.

Une augmentation générale de 7% avait été appliquée aux tarifs pour l'année 2024, en lien avec l'inflation. Dans le but de respecter la lettre de cadrage demandant une augmentation de 5% des tarifs municipaux pour tenir compte de l'inflation, il est proposé de revaloriser les tarifs de Cap Loire, tout en tenant compte de la veille concurrentielle. Ces augmentations se justifieront auprès des publics par la qualité des prestations et des nouvelles animations, notamment autour de *La Billette*.

Les modifications tarifaires pour le public individuel sont les suivantes (dernières augmentations en 2023 et 2024) :

- Augmentation générale de 5%, sauf pour :
 - le supplément animation qui reste à 2€
 - les pass Cap Loire dont les ventes diminuent
 - · les soirées festives
- Augmentation de 3% pour les forfaits « journée scolaire » ;
- Tarif gratuit pour les Journées Européennes du Patrimoine (JEP) en lien avec la potentielle subvention de la Région pour la restauration du Cap Vert ;
- Création d'un forfait pour les anniversaires avec jeu en autonomie à 8,40€ ou 7,40€ si plus de 13 personnes.

Les modifications tarifaires pour les groupes sont les suivantes (dernières augmentations en 2023 et 2024) :

- Augmentation générale de 5%, sauf pour les forfaits « déplacements en extérieur » car il y a peu de demande et le but est de rester attractif sur ces prestations qui permettent de combler les périodes plus creuses;
- Augmentation des frais de déplacement à 0,70€/km (au lieu de 0,641€/km);
- 1 accompagnateur gratuit pour 40 payants (pour les groupes adultes ; au lieu de 1 accompagnateur gratuit pour 30 payants) ;
- Augmentation du nombre d'accompagnateurs gratuits pour les scolaires afin que les jeux en autonomie soient mieux encadrés;
- Augmentation des tarifs des écoles de Mauges-sur-Loire en basse saison.

Pour répondre aux nouvelles demandes et diversifier l'offre de Cap Loire, il est proposé de mettre en place les nouveaux tarifs suivants :

- Location d'un sac à dos « observons la nature » (jumelles, boîte loupe, filets, …) pour une utilisation dans les jardins du parc : 1€ ;
- Création d'un forfait location de salle pour le midi / le goûter : 40€ les 2h ;
- Location du vidéoprojecteur professionnel : 25€;
- Privatisation du site pour un shooting : 100€ la demi-journée ou 200€ la journée (ajustement dans les années à venir selon le nombre de demandes) ;
- Déplacement pour un événement (tenue d'un stand avec animation) : 100€/h.

Les tarifs pour la location de la salle seront également augmentés de 5%. Les autres tarifs restent inchangés.

CONSIDERANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur ;

CONSIDERANT la délibération n°2023-12-10 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023 modifiant les tarifs du parc de découverte Cap Loire ;

VU l'avis favorable de la commission Tourisme en date du 3 décembre 2024 ;

VU l'avis à venir du Bureau Municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Valider la grille tarifaire ci-dessous :

INDIVIDUELS	Entrée parc Cap Loire	Précisions
Tarif visite libre adulte	8€ 8,40€	Tarif valable pour une visite libre ou une animation
Tarif réduit	7€ 7,40€	Étudiants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, accords partenaires
Tarif enfant	6€ 6,40€	Enfants de 4 à 15 ans en visite libre
Tarif supplément enfants pour une animation avec animateur	2€	Animation encadrée par un animateur de Cap Loire
Jeu cale arrière du Cap Vert	14€ 15€	Tarif en supplément, à partir de 10 ans (tarif entrée 6.30€ pour les – 10 ans)
Enfants de – de 4 ans Porteurs carte VIP Anjou tourisme	GRATUIT	
Pass annuel MAUGES SUR LOIRE : adulte ou enfant	20€	Sur présentation d'un justificatif de domicile
Pass annuel HORS MAUGES SUR LOIRE : adulte ou enfant	25€	Non valable pour les soirées festives et le jeu de la cale
Entrée JEP	3€ Gratuit en 2025	Subvention de la Région pour le CAP VERT
Pass Loisirs culture MSL	2€	Plan action sociale
P'tites soirées festives – Adultes et enfants (tarif + 6 ans)	4,50€	
Sac à dos nature	1€	Mise à disposition d'outils observation

FÊTE TON ANNIVERSAIRE	Tarifs	Précisions
Formule « jeune explorateur »	12,50€ 13€	
Formule « petit marinier »	14,50€ 15€	6 participants minimum
Formule « capitaine en herbe »	18,50€ 19€	1 Accompagnateur adulte gratuit pour 4
Formule Escape + salle décorée	20,50€ 21,50€	enfants
Formule Escape + salle + goûter	25,50€ 26,50€	
Jeu seul en autonomie	8,40€	7,40€ si plus de 13 personnes

GROUPES ENFANTS + ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS	Groupe à partir de 13 personnes payantes personnes		Déplacement extérieur	
Visite libre	6€ 6,40€/pers	6€ 6,40€/pers Forfait 70€ 75€ si fermé		
Visite libre avec jeux en autonomie	7€ 7,40€/pers	Forfait 85€ 90€		
½ journée avec 1 animation	8€ 8,40€/pers	Forfait 95€ 100€	Forfait 200€ + frais déplacement (0.641€/km 0.70€ /km)	
1 journée avec 2 animations	14€ 14,40€/pers	Forfait 165€ 175€	Forfait 350€ + frais déplacement (0.641€/km 0.70€ /km)	
1 journée avec 1 animation + jeu en autonomie	10€ 10,40€/pers	Forfait 120€ 125€		
1 journée avec 1 animation et visite libre	9€ 9,40€/pers	Forfait 110€ 115€		
Tarif appliqué à compter de la 2ème journée d'animation pour un même groupe	Réduction tarifaire	e de 10% sur le tarif plein po	our le même groupe	
Supplément prestation LIGERIADE	Forfait 400€ / sortie			
Accompagnateurs groupes enfants – de 15 ans Enseignant GRATUIT	1 gratuit pour 10 Pour les accompagnateur	enfants de – 6 ans enfants de + 6 ans rs supplémentaires, tarif de e que soit la prestation		
Groupe Tout petit 30 min. animation (12 enfants maxi)		Forfait 70€ 75€		
Scolaires de MAUGES- SUR-LOIRE	5,50€ 7€ / enfant (demi- journée) 40€ 12€ / enfant (journée)	ournée) l0€ 12€ / enfant Forfait 150 €		
Escape Game + 1 jeu en autonomie	19€ 20€ / participant	Forfait 230€ 240€		
Escape Game + 1 animation	20€ 21€ / participant	Forfait 235€ 255€		
Escape Game	14€ 15€ / participant	Forfait de 84€ 90€ pour 6 personnes hors période d'ouverture		
Déplacement événement (stand avec animation)	100€ / heure			

GROUPES ADULTES FAMILLE	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Groupe moins de 13 personnes	Déplacement extérieur
Visite libre	7,40€ / adulte et 6,40€ / enfant	8,40€ / adulte et 6,40€ / enfant	
Visite libre avec jeux en autonomie	7€ 7,40€/pers	Forfait 85€ 90€	

½ journée avec 1 animation	8,50€ 9€/pers	Forfait 105€ 110€	Forfait 200€ + frais déplacement (0.641€/km 0.70€ /km)	
1 journée avec 2 animations	15€ 16€/pers	€ 16€/pers Forfait 180€ 195€		
1 journée avec 1 animation + jeu en autonomie	10,50€ 11€/pers	Forfait 130€ 135€		
1 journée avec 1 animation et visite libre	9,50€ 10€/pers			
Tarif appliqué à compter de la 2ème journée d'animation pour un même groupe	Réduction tarifaire de 10% sur le tarif plein pour le même groupe			
Supplément prestation LIGERIADE	Forfait 400€ / sortie			
Accompagnateurs groupes d'adultes	1 gratuit pour 40 payants	1 gratuit	Chauffeur gratuit	
Escape Game + 1 jeu en autonomie	19€ 20€ / participant	Forfait 230€ 240€		
Escape Game + 1 animation	20,50€ 21,50€ / participant	·		
Escape Game	14€ 15€ / participant	Forfait de 84€ 90€ pour 6 personnes hors période d'ouverture		

LOCATION DE SALLE	Tarif forfaitaire	Tarif forfaitaire – hors MSL	
Forfait 4h (réunion, AG, vin d'honneur)	80€ 85€	120€ 125€	
Journée (du matin au soir 19h)	160€ 170€	240€ 250€	
Journée + soirée (du matin au lendemain matin à 9h30)	275€ 290€	460€ 480€	
2 journées + soirée (départ avant 19h le 2ème jour)	4 25€ 450€	640€ 670€	
Tourisme d'affaires (salle + café + présence) – ½ journée	110€ 120€	145€ 155€	
Tourisme d'affaires - journée	215€ 230€	290€ 305€	
Location de salle le midi / goûter	40€ les 2h		
Location vidéoprojecteur professionnel		25€	
Privatisation du site (shooting) –	100€ la ½ journe	ée ou 200€ la journée	

Les devis de groupe ou de location de salle envoyés avant la délibération de ces nouveaux tarifs seront validés avec les tarifs 2024.

Délibération N°DL 2025 01 024

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2400 BUDGET PRINCIPAL - CONSTRUCTION DE PONTONS SUR LA LOIRE A MONTJEAN SUR LOIRE ET SAINT FLORENT LE VIEIL - COMPLEMENT A LA DELIBERATION 2024 03 034 DU 28 MARS 2024

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine, expose au Conseil Municipal que le montant total de l'opération d'aménagement de pontons à Mauges-sur-Loire a été estimé à 387 326,03€ TTC dans la délibération 2024-03-034 du 28 mars 2024.

Les travaux d'installation du ponton de Montjean-sur-Loire ont été réalisés et sont en cours de réception. Il est donc nécessaire d'actualiser l'autorisation de programme 2400 pour transférer les crédits de paiements 2024 non consommés sur 2025.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisatio n de programme	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits de paiements 2024	Subvention
387 326,03€	13 474,16€	1 498,20€	3 996,67€	48 357,00€	0,00€	2 320,58€	317 679,42€	60 000,00€

VU l'avis à venir de la commission Tourisme en date du 8 janvier 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE:

> Autoriser l'actualisation du programme d'aménagement de pontons sur la Loire selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédits de paiements 2025	Subvention
340 947,08 €	13 474,16 €	1 498,20 €	3 996,67 €	48 357,00 €	0,00€	2 320,58 €	256 220,47€	15 080,00€	60 000,00 €

Délibération N°DL 2025 01 025

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

MODIFICATION AP/CP OP2310 RENOVATION MURS ENCEINTE MAISON JULIEN GRACQ

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation des murs d'enceinte de la Maison Julien Gracq.

Une étude menée en 2016, mise à jour en 2023, a identifié les travaux à mener, par degré d'urgence, et a estimé le coût total des travaux à 272 571,40 € HT, soit 327 085,68 € TTC. Les travaux seront échelonnés sur 3 ans. Une autorisation de programme a été votée afin de permettre la signature du marché, après analyse des offres, pour ces travaux de rénovation. La proposition de l'AP/CP se basait sur l'évaluation du bureau d'étude BTP Consulting. Pour rappel, les crédits ont été répartis comme suit :

Autorisation de programme	Crédits de paiements	Crédits de paiements	Crédits de paiements
	2024	2025	2026
362 665,68 €	107 080 €	150 000 €	105 585,68 €

Aujourd'hui, il est nécessaire de l'ajuster car les coûts ont évolué et quelques modifications de travaux ont été opérées suite à l'attribution du marché. Par ailleurs, le planning a été ajusté. La majeure partie des dépenses 2024 ont été transférées en 2025 afin de réaliser la tranche ferme en 2025. La tranche optionnelle n°1 sera réalisée en 2026 et la tranche optionnelle n°2 en 2027.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, en date du 5 novembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	42
Non	10
Abstention	5
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

> Voter la modification de l'autorisation de programme des travaux de rénovation selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027
377 197,38 €	7 778,80 €	168 124,11 €	97 787,37 €	103 507,10 €

Délibération N°DL 2025 01 026

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

AVENANT A LA CONVENTION SUBVENTION D'INVESTISSEMENT PLANS CRECHES MULTIACCUEIL LA POMMERAYE

Madame A. ROBICHON, adjointe Enfance Jeunesse Affaires Scolaires, informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose un avenant à la convention d'objectif et de financement conclue le 30/12/2021 dans le cadre du Plan d'Aide exceptionnel en investissement pour le financement du multi accueil Pom d'Api sur la commune déléguée de la Pommeraye.

Cet avenant de portée générale vient modifier les modalités d'intervention et de versement de la subvention Plans Crèches et particulièrement les articles relatifs aux modalités de versement de la subvention.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-09-15 relative à la demande de subvention de la CAF pour le multi accueil de la Pommeraye ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de développement des services pour répondre aux besoins des habitants ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 07 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE:

- Approuver l'avenant à la Convention subvention d'investissement plans crèches signée le 30 décembre 2021, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- > Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et toutes pièces y afférent.

Délibération N°DL 2025 01 027

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

APCP OPERATION 2102 BUDGET PRINCIPAL REHABILITATION DE L'ECOLE DE BEAUSSE

Madame A. ROBICHON, adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal sa délibération N°2024_09_012 du 19/09/2024 relative au projet de réhabilitation de l'école, la construction d'une classe, de la périscolaire et du restaurant scolaire sur la commune déléguée de Beausse, et l'autorisation de programme et les crédits de paiements adoptés pour cette opération.

L'AP/CP nécessite d'être actualisée pour le transfert des crédits de paiements 2024 non consommés.

Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Crédits paiements 2024	Crédits paiements 2025	Crédits paiements 2026	Subventions
2 124 426,55 €	0	14 747,34 €	81 727,96 €	640 795,76 €	1 378 563,72 €	4 591,77 €	4 000,00 €	587 565,89 €

CONSIDERANT la feuille de route notamment l'objectif stratégique « maintenir une scolarisation de proximité à Mauges-sur-Loire » ;

VU l'avis favorable de la commission Affaires Scolaires du 11 décembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 07 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Autoriser la mise à jour de l'AP/CP de l'OP2102 – Réhabilitation de l'école, la construction d'une classe, de la périscolaire et du restaurant scolaire sur la commune déléguée de Beausse, selon le tableau suivant :

- 1	Autorisation de programme	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédits paiements 2025	Crédits paiements 2026	Subventions
	2 124 506,55 €	0,00€	14 747,34 €	81 727,96 €	640 795,76 €	1 266 348,67 €	116 886,82 €	4 000,00 €	587 565,89 €

Délibération N°DL 2025 01 028

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

PISCINE DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL : ACTUALISATION DES TARIFS ETE 2025

Monsieur J.R Mainterot, adjoint en charge des Sports, propose au Conseil Municipal de voter les tarifs d'entrée à la piscine d'été de Saint-Florent-le-Vieil pour la saison 2025. L'ouverture de l'équipement est prévue pour deux mois, de début juillet à fin août 2025.

Les tarifs proposés ci-après respectent les consignes budgétaires présentées pour l'année 2025, à savoir une hausse de 5 % des tarifs communaux.

Prestations	Tarifs 2025
Tarif entrée adulte (+18 ans)	3,40 €
Tarif carnet de 10 tickets adulte	25,80 €
Tarif entrée enfant (gratuit de 0 à 5 ans)	2,10 €
Tarif carnet de 10 tickets enfant	13,20 €
Ticket famille	9,50 €
Carte famille	63,00 €

VU l'avis favorable de la commission sport en date du 10 décembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 07 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Valider les tarifs d'entrée à la piscine de Saint-Florent-le-Vieil pour l'été 2025.

Délibération N°DL 2025 01 029

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

ACTUALISATION DES TARIFS SPORTS VACANCES

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, propose au Conseil Municipal une actualisation des tarifs pour les activités Sports Vacances proposées par la commune durant les vacances scolaires.

M. MAINTEROT précise qu'un enfant inscrit à l'accueil de loisirs de la commune où se déroule l'activité sportive a la possibilité de participer à l'activité proposée sans frais supplémentaire à payer au moment de son inscription à l'accueil de loisirs.

Les tarifs proposés ci-après respectent les consignes budgétaires présentées pour l'année 2025, à savoir une hausse de 5 % des tarifs communaux.

Prestations	Tarifs 2025
Tarif ½ journée	3,20€
Tarif journée carnet de 10 tickets	8,40 € (repas non fourni)
Sortie extérieure la journée	12,60 € (repas non fourni)

VU l'avis favorable de la commission sport en date du 10 décembre 2024 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 07 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	56

DÉCIDE DE:

➤ Valider l'actualisation des tarifs des activités Sports Vacances à compter des prochaines vacances scolaires 2025.

Délibération N°DL 2025 01 030

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

APCP OPERATION 2009 BUDGET PRINCIPAL REHABILITATION DES VESTIAIRES DES COMPLEXES SPORTIFS DE SAINT LAURENT DE LA PLAINE, BOTZ EN MAUGES ET MONTJEAN-SUR-LOIRE

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 2024_03_049 en date du 28/03/2024 relative au projet de réhabilitation des vestiaires des complexes sportifs sur les communes déléguées de Saint-Laurent-de-la-Plaine, Botz-en-Mauges et Montjean-sur-Loire et à l'autorisation de programme et les crédits de paiements adoptés pour cette opération.

L'AP/CP nécessite d'être actualisée en fonction des paiements réalisés en 2024 et de reporter les crédits non consommés sur 2025.

Pour mémoire la précédente AP/CP a été votée comme suit :

AP/CP OP2009 global:

Total Autorisation de programme	Réalisé 2020 et antérieur	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
1 501 737,93 €	20 320,80 €	51 384,00 €	80 516,86 €	1 122 241,07 €	214 484,21 €	12 790,99 €	-

Détail pour le complexe sportif de Botz-en-Mauges :

Total Autorisation de programme	Réalisé 2020 et antérieur	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
643 778,07 €	- €	17 997, 60 €	31 964,46 €	540 361,02 €	44 923,46 €	8 531,53 €	-

Détail pour le complexe sportif de Saint-Laurent-de-la-Plaine

Total Autorisation de programme	Réalisé 2020 et antérieur	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023	Crédit de paiement 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
792 172,26 €	-€	19 140,00 €	44 184,40 €	555 027,65 €	169 560,75 €	4 259,46 €	-

Détail pour le complexe sportif de Montjean-sur-Loire :

Total Autorisation de programme	Réalisé 2020 et antérieur	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023
65 787,60 €	20 320,80 €	14 246,40 €	4 368,00 €	26 852,40 €

CONSIDERANT la délibération N° 2024_03_049 du 28/03/2024 relative au projet de réhabilitation des vestiaires des complexes sportifs sur les communes déléguées de Saint-Laurent de la Plaine et Botz-en-Mauges ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 07 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE:

➤ Approuver la mise à jour de l'AP/CP de l'OP2009 — Réhabilitation des vestiaires des complexes sportifs sur les communes déléguées de Saint-Laurent-de-la-Plaine, Botz-en-Mauges et Montjean-sur-Loire comme suit :

AP/CP OP2009 global:

	Réalisé 2020 et antérieur	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
1 467 669,74 €	20 320,80 €	51 384,00 €	80 516,86 €	1 122 241,07 €	171 649,52 €	21 557,49 €	-€

Détail pour le complexe sportif de Botz-en-Mauges :

Total Autorisation de programme	Réalisé 2020 et antérieur	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
627 808,32 €	-€	17 997,60 €	31 964,46 €	540 361,02 €	35 847,24 €	1 638,00 €	-€

Détail pour le complexe sportif de Saint-Laurent-de-la-Plaine :

Total Autorisation de programme	Réalisé 2020 et antérieur	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédit de paiement 2025	Subvention
774 073,82 €	- €	19 140,00 €	44 184,40 €	555 027,65 €	135 802,28 €	19 919,49 €	-€

Détail pour le complexe sportif de Montjean-sur-Loire :

Total Autorisation de programme		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
65 787,60 €	20 320,80 €	14 246,40 €	4 638,00 €	26 852,40 €

Délibération N°DL 2025 01 031

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

MISE A JOUR APCP OPERATION 3313 VIDEOPROTECTION

Monsieur F. JOLIVET, adjoint à la Proximité et à la Vie Associative, rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2024-03-60 du 28 mars 2024 relative à la mise en place d'un réseau de vidéoprotection sur la Commune de Mauges-sur-Loire et à l'autorisation de programme et de crédits de paiement adoptés pour cette opération.

Pour mémoire, la présente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Subvention
229 000,00 €	85 943,05 €	143 056,95 €	36 168,30 €

Il convient d'actualiser la répartition des crédits de paiement pour :

- tenir compte de la consommation réelle des crédits ;
- intégrer les subventions reçues au titre du Fond Interministériel pour la Prévention de la Délinquance : 23 680 € pour la sécurisation de l'abbatiale et de la chapelle Cathelineau à Saint-Florent-le-Vieil, ainsi que 17 600 € pour la sécurisation de l'église de Montjean-sur-Loire.

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune de Mauges-sur-Loire et en particulier l'objectif de proposer un cadre de vie sécurisant ;

VU l'avis favorable de la commission Proximité et à la Vie Associative en date du xxxx ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Une élue demande si cela a été installé partout.

Il lui est répondu par la négative car il y a eu des retards de déploiement en particulier sur St Florent, où il était nécessaire d'avoir tous les accords. Tout est rentré dans l'ordre maintenant et le reste du programme d'installation va avoir lieu. Tous les freins sont levés par l'ABF.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	4
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE:

➤ Valider la proposition de mise à jour de l'AP/CP de l'OP3313- Vidéoprotection, suivante :

Autorisation de programme	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Crédits de paiement 2025	Subvention
229 000,00 €	85 943,05 €	87 373,14 €	55 683,81 €	77 448,30 €

Délibération N°DL 2025 01 032

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

MARCHE DE SIGNALISATION HORIZONTALE VERTICALE ET PRESTATIONS DIVERSES LOT 2 AVENANT 3

Madame Y. DE BARROS rappelle que la commune a conclu un marché de fournitures et de services portant sur la signalisation horizontale, verticale et prestations diverses pour la période 2022-2025 et notamment le lot 2 : fournitures signalisation avec l'entreprise LACROIX SIGNALISATION.

La série de l'indice de révision applicable au marché a été arrêtée. L'avenant a pour objet de déterminer la nouvelle série qui sera utilisée dans le marché, ainsi que le coefficient de raccordement associé. Ce coefficient de raccordement permet de prolonger artificiellement l'ancienne série, en neutralisant les éventuelles hausses ou baisses liées aux indices de la nouvelle série.

Ce changement de série n'aura par conséquent aucune incidence sur les prix du marché. La nouvelle série est identifiée sous le numéro 010764036, avec le coefficient de raccordement de 1.1333.

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	2
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE:

- ➤ Approuver l'avenant 3 du lot 2 du marché 2022-002- FCS fournitures de signalisation avec l'entreprise LACROIX SIGNALISATION, portant remplacement de la série de l'indice de révision prévu au marché et détermination du coefficient de raccordement applicable.
- > Autoriser le Maire à signer ledit avenant

Délibération N°DL 2025 01 033

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge du service ressources Humaines propose de procéder à une modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

Grade(s)	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Coût /surcoût annuel supplémentaire approximatif
Contrat d'Engagement Éducatif	Affaires scolaires	Forfait journalier	21	Code de l'Action Sociale et des Familles (articles D432-2 à D432-9)	Du 10/02/2025 au 23/02/2025		
Adjoint d'animation		35/35ème	13	Article			
		20/35ème	2	L332-23 2°			
Adjoint technique		18,75/35ème	4	du code général de			
		13,50/35ème	1	la fonction			
Agent social		35/35ème	3	publique			
Motif : L'organisatio de février 2025 néce						Loire durant les v	acances scolaires
Contrat				Code de l'Action Sociale et			

Adjoint d'animation 35/35ème 13 Article 20/35ème 2 L332-23 2° du code du code général de 13,50/35ème 1 la fonction Agent social 35/35ème 3 publique	Contrat d'Engagement Éducatif	Affaires scolaires	Forfait journalier	21	Code de l'Action Sociale et des Familles (articles D432-2 à D432-9)	Du 07/04/2025 au 20/04/2025	
Adjoint technique	Adjoint d'animation		35/35ème	13	L332-23 2° du code général de	.332-23 2° lu code lénéral de	
Adjoint technique 18,75/35eme 4 général de 13,50/35ème 1 la fonction			20/35ème	2			
13,50/35ème 1 la fonction	Adjoint technique		18,75/35ème	4			
Agent social 35/35ème 3 publique			13,50/35ème	1			
Agent doctal	Agent social		35/35ème	3	publique		

Motif: L'organisation des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de Mauges-sur-Loire durant les vacances scolaires d'avril 2025 nécessite le recrutement d'agents en contrat à durée déterminée.

Adjoint technique	Exploitation	35 h	3	Article L332- 23 1° du Code général de la fonction publique	ı an	01/04/2025	- 5 746,60 € (dans le cadre des orientations budgétaires 2025, le service exploitation
Adjoint technique	Exploitation	35 h	3	Article L332- 23 2° du Code général de la fonction publique	14/04/2025	14/04/2025	a réétudié le besoin. Le volume de contrats représente 30 mois en 2025 contre 39 mois en 2024

Motif: Compte tenu de l'accroissement d'activité au sein du service exploitation liée à la saisonnalité (entretien espaces publics, organisation des manifestations), il est proposé de recourir à des contrats à durée déterminée, soit 3 contrats à temps complet pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2025 et 3 contrats à temps complet pour la période du 14 avril au 13 juillet 2025. Pour les contrats du 1^{er} avril au 31 octobre 2025, si le recrutement intervient après le 1^{er} avril 2025, l'échéance sera reportée d'autant.

Adjoint d'animation	Tourisme- CAP LOIRE	35 h	1	Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique	03/04/2025 au 14/09/2025	03/04/2025	340,49€
Adjoint d'animation	Tourisme- CAP LOIRE	28/35ème	1	Article L332-23 2° du Code général de la fonction publique	03/04/2025 au 04/11/2025	03/04/2025	476,69€

Motif: Suivant le calendrier scolaire, il a été décidé d'ouvrir le parc CAP LOIRE 2 semaines plus tôt. La date de fermeture reste inchangée. Pour gérer l'activité, il est nécessaire de compléter l'équipe de CAP LOIRE. En conséquence, il est proposé de recourir à 2 contrats à durée déterminée dont 1 à temps complet pour la période du 03/04/2025 au 14/09/2025 et l'autre contrat à temps non complet 28/35ème pour la période du 03/04/2025 au 04/11/2025.

Adjoint	Culture	10,81/35ème	1	Article	10/03/2025 au	Néant (le besoin

				L332-23 2°	06/04/2025	
d'animation		14,24/35ème	1	du Code général de	16/06/2025 au 31/08/2025	est identique à celui de 2024)
	9,86/35ème	9,86/35ème	1	la fonction publique	08/09/2025 au 09/11/2025	ocidi de 2024)

Motif: Comme tous les ans, le service culture organise des expositions à partir de mars jusqu'en novembre. En conséquence, il est proposé de recourir à des contrats à durée déterminée sur 3 périodes : un contrat à temps non complet 10,81/35ème du 10/03/2025 au 06/04/2025, un contrat à temps non complet 14,24/35ème sur la période du 16/06/2025 au 31/08/2025 puis un contrat à temps non complet 9,86/35ème du 08/09/2025 au 09/11/2025.

Adjoint administratif	Proximité	35 h	1	Article L322- 23 1° du code général de la fonction publique	01/03/2025 au 15/04/2025	01/03/2025	
--------------------------	-----------	------	---	---	-----------------------------	------------	--

Motif: L'agent initialement recruté sur la période du 01/12/2024 au 28/02/2025 assurera un remplacement au sein du service proximité sur un autre poste. Les missions prévues sur le contrat initial seront donc reportées sur la période du 01/03/2025 au 15/04/2025. L'échéance de ce contrat sera reportée d'autant si le remplacement se prolonge.

EMPLOIS PERMANENTS : AJUSTEMENTS DE TEMPS DE TRAVAIL

Grade(s)	Service	Cadre horaire actuel	Cadre horaire proposé	Effectif	Statut	Date d'effet	Coût /surcoût annuel supplémentaire approximatif
Assistant d'enseignement artistique principal de 2nde classe	Culture-école de musique	8,50/20ème	9,50/30ème	1	Titulaire	01/02/2025	

Motif: Dans le cadre des avancements de grade 2024, la commune de Mauges sur Loire avait décidé de nommer un professeur d'enseignement artistique sur un grade supérieur au 01/11/2024 avec un ajustement de sa base lié aux nouvelles inscriptions pour la rentrée scolaire 2024/2025.

Au regard de sa situation de cumul d'emploi, la 2nde collectivité, employeur cet agent intercommunal, a refusé l'avancement de grade, remettant en cause la nomination sur le grade supérieur d'assistant d'enseignement artistique de 1ère classe, décidée par Mauges sur Loire.

En conséquence, il est proposé d'ajuster le temps de travail de cet agent sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2nde classe.

' '						
Adjoint technique principal de 1ère classe	tion 19,25/35ème	17,50/35ème	1	Titulaire	01/02/2025	-1733,16€

Motif: Le profil de poste ayant été modifié (retrait de la mission d'état des lieux des locaux) Il est proposé d'ajuster le temps de travail de ce poste en diminuant la base hebdomadaire de 19,25/35ème à 17,50/35ème au 1er février 2025.

Adjoint technique	Affaires	4,73/35ème	8,02/35ème	1	Titulaire	Néant, ces heures étaient effectuées
territorial	scolaires	,	.,			en HC

Motif: Il est proposé d'ajuster la base de temps de travail du poste d'un agent qui assure le transport des enfants inscrits aux animations ALSH entre les sites de Botz en Mauges, La Chapelle St Florent et le Marillais. Ces heures étaient rémunérées en heures complémentaires sur cette phase d'expérimentation.

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis rendu par le Comité Social Territorial du 16 janvier 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

> Décider de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau présenté.

Délibération N°DL 2025 01 034

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DE L'ASSOCIATION SANTE TRAVAIL CHOLET SAUMUR (STCS) : ACTUALISATION DE LA COTISATION ANNUELLE

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge du service des Ressources Humaines, rappelle que la collectivité a confié les missions d'un service de médecine de prévention à l'Association Santé Travail Cholet Saumur (STCS).

La cotisation annuelle fixée par agent évolue au 1^{er} janvier 2025 : pour l'année 2025, ce forfait est fixé à 96,40€ HT par agent (pour mémoire, ce tarif était de 95€ HT en 2024).

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 452-47, L.812-3 et L. 812-4;

VU la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

VU la convention d'adhésion à l'offre de service proposée par l'association STCS telle qu'annexée à la présente délibération ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 7 janvier 2025;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

- > Approuver la convention avec l'association STCS. d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération.

Délibération N°DL_2025_01_035

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

CESSION TRACTEUR TONDEUSE KUBOTA G26 2HD

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, rappelle que la commune de Mauges-sur-Loire a recours à un système de ventes aux enchères électroniques sur le site AGORASTORE pour vendre du matériel et objets réformés dont elle n'a plus l'utilité.

Le tracteur tondeuse KUBOTA G26 2HD a été mis en ligne au prix de 5 000.00 €. Monsieur PRIME Gabin a enchéri jusqu'à 5 250.00 € pour l'acquérir.

VU le contrat d'abonnement AGORASTORE signé 20 septembre 2022 ;

CONSIDERANT que le tracteur tondeuse KUBOTA G26 2HD n'est plus adapté aux besoins du service exploitation de la commune de Mauges-sur-Loire ;

CONSIDERANT le montant proposé par Monsieur PRIME Gabin pour acquérir le tracteur tondeuse KUBOTA G26 2HD au prix de 5 250.00 € ;

CONSIDERANT que le montant proposé est supérieur à 4 600.00 €, et conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 10, le Conseil Municipal doit autoriser la vente du tracteur tondeuse KUBOTA G26 2HD au prix de 5 250.00 € au profit de Monsieur PRIME Gabin ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	55

DÉCIDE DE:

- ➤ Autoriser Monsieur le Maire à céder le tracteur tondeuse KUBOTA G26 2HD à Monsieur PRIME Gabin au prix de 5 250 €, candidat le plus offrant au terme de la période de mise en vente.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

Délibération N°DL_2025_01_036A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

OUVERTURE CREDITS BUDGETAIRES 1 BUDGET PRINCIPAL 2025

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, expose au Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Madame l'adjointe aux finances présente ensuite différentes opérations pour lesquelles il conviendrait d'ouvrir des crédits avant le vote du budget 2025.

Sens / Nature / Fonction	N° d'opération	Intitulé de l'opération	Montant du crédit à ouvrir	Objet de l'ouverture du crédit	
D / 2031 / 70	2909	Solarisation du patrimoine public	24 432,00 €	AMO pour la solarisation	
D / 2031 / 020	3301	Salle polyvalente de Botz-en-Mauges	20 000,00 €	Etude Enedis + travaux liés à l'étude	
D / 21838 / 020	3200	Matériel informatique des services	5 000,00 €	Achat de matériel informatique	
D / 2188 / 020	1026	Matériel sécurité, sureté	850,00€	2 batteries défibrillateurs	
D / 21828 / 020	1035	Matériel et véhicules pôle aménagement	13 000,00 €	Acquisition Zoé – Fin de location janvier 2025	
D / 2188 / 633	1024	Bicentenaire tombeau Bonchamps	55 000,00 €	Marché pour le mapping	
D / 21351 / 633	1024	Investissements Cap Loire	1 800,00 €	Restauration des trous dans la coque du Cap Vert	
D / 21351 / 633	1024	Investissements camping	23 000,00 €	Reprise d'une partie du câblage électrique du camping	
D / 2188 / 020	3204	Infrastructures serveurs	360 000,00 €	Nouvelle infrastructure informatique. Validation en bureau municipal du 01/10/2024	
D / 2764 / 632			30 000,00 €	Avance de trésorerie aux commerçants dans le cadre de la CPRA	
D / 2313 / 020 (chapitre 041)			50 000,00€	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement pour les remboursements d'avances sur marchés	
		TOTAL	583 082,00 €		

Sens / Nature / Fonction	N° d'opération	Intitulé de l'opération	Montant du crédit à ouvrir	Objet de l'ouverture du crédit
R / 238 / 020 (chapitre 041)			50 000,00 €	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement pour les remboursements d'avances sur marchés
		TOTAL	50 000,00 €	

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

> Décider d'inscrire les crédits tels que précisés pour les opérations ci-dessus, au budget 2025.

Délibération N°DL 2025 01 037

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

CESSION TRACTEUR KUBOTA B2710

Madame M.C. LE GAL, adjointe aux Finances, rappelle que la commune de Mauges-sur-Loire a recours à un système de ventes aux enchères électroniques sur le site AGORASTORE pour vendre du matériel et objets réformés dont elle n'a plus l'utilité.

Le tracteur KUBOTA B2710 a été mis en ligne au prix de 6 000.00 €. Monsieur GRECKI Stanislas a enchéri jusqu'à 6 615.00 € pour l'acquérir.

VU le contrat d'abonnement AGORASTORE signé 20 septembre 2022 ;

CONSIDERANT que le tracteur KUBOTA B2710 n'est plus adapté aux besoins du service exploitation de la commune de Mauges-sur-Loire ;

CONSIDERANT le montant proposé par Monsieur GRECKI Stanislas pour acquérir le tracteur KUBOTA B2710 au prix de 6 615.00 € ;

CONSIDERANT que le montant proposé est supérieur à 4 600.00 €, et conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 10, le Conseil Municipal doit autoriser la vente du tracteur KUBOTA B2710 au prix de 6 615.00 € au profit de Monsieur GRECKI Stanislas ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE:

- ➤ Autoriser Monsieur le Maire à céder le tracteur KUBOTA B2710 à Monsieur GRECKI Stanislas au prix de 6 615 €, candidat le plus offrant au terme de la période de mise en vente.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

Délibération N°DL 2025 01 038

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	52
Non	2
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	56

DÉCIDE DE :

> Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :

Renonciation au droit de préemption urbain

Demandeur	Adresse du terrain
DEROUET Antoine	46 RUE DE LA MAIRIE - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES SUR LOIRE
CHENE Gustave	RUE DU COMMERCE - LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT 49410 MAUGES SUR LOIRE
CHATAIGNER Alain	RUE SAINT CHRISTOPHE - LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT 49410 MAUGES SUR LOIRE
COURANT Marin	3 IMPASSE GENEVIEVE QUESSON - SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE 49290 MAUGES SUR LOIRE
MAUGES COMMUNAUTÉ	14 ZA LA PICAUDIERE - SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY 49410 MAUGES SUR LOIRE
GAUTIER Bertrand	19 RUE DES MAUGES - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES SUR LOIRE
CORROLLER Daniel	56 RUE DE L'AIRE AUBERT - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES SUR LOIRE
JOLIVAL SAS	11-13-15 RUE MAURICE JOLLIVET - LA POMMERAYE 49620 MAUGES SUR LOIRE
PASQUEREAU Arsène	2 CHEMIN DE LA MAISON JAUNE - BEAUSSE 49410 MAUGES SUR LOIRE
FOUCHER Jacqueline	LA GRANDE ORCHERE - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49410 MAUGES SUR LOIRE
RETHORE Jean- François	2 IMPASSE DES RINIERES - LA POMMERAYE 49620 MAUGES SUR LOIRE
SCI LA CAPSULE	7 RUE DES MAUGES - LE MESNIL-EN-VALLÉE 49410 MAUGES SUR LOIRE
GOURDON Damien	17 RUE DES MYOSOTIS - LA POMMERAYE 49620 MAUGES SUR LOIRE
CONSORTS FREMONDIERE	IMPASSE DU MOULIN - SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE 49290 MAUGES SUR LOIRE
TAQUET Chantal	37 RUE D'ANJOU - LA POMMERAYE 49620 MAUGES SUR LOIRE
ROCHARD Paul	5 RUE DE LA GUIMONIERE - LA POMMERAYE 49620 MAUGES SUR LOIRE
GUIOCHEREAU Rodolphe	13 RUE HENRI DUNANT - LA POMMERAYE 49620 MAUGES SUR LOIRE
ALBERT Maryse	18 RUE DU CHATAIGNIER - BOURGNEUF-EN-MAUGES 49290 MAUGES SUR LOIRE
GIRAUD Françoise	5 AVENUE JEANNE D'ARC - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES SUR LOIRE
WOJCIK Maryse	5 RUE DE LA CHAPELLE - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES SUR LOIRE
ANGOT James	21 RUE DE VERDUN - SAINT-FLORENT-LE-VIEIL 49410 MAUGES SUR LOIRE
HOURDEAU Pascal	2 RUE DE LA CHAPELLE - BEAUSSE 49410 MAUGES SUR LOIRE

AMALVY Anthony	6 RUE D'ANJOU - BEAUSSE 49410 MAUGES SUR LOIRE
FAURE Jean	10 RUE DE MAUGES - LA POMMERAYE 49620 MAUGES SUR LOIRE
CNUDDE Hendrik	7 CLOS DES CRETES - MONTJEAN-SUR-LOIRE 49570 MAUGES SUR LOIRE

Affaires juridiques – commande publique – finances

2024-126-AJ	Protocole transactionnel - litige avec Mr JEGO
0004 407 OD	Marché n°2019-011-FCS- Marché de prestation assurance Dommages aux biens
2024-127-CP	2020-2025 - Groupama Loire Bretagne -avenant n°15 - suppression bâtiment
2024-128-DG	Conventions relatives à l'application Fluxnet, avec la société Idéation Informatique - hébergement 620 € HT et maintenance 940 € HT
2024-129-CP	Acquisition de 5 robots de tonte – Sud Loire Services 49620 LP MSL – 43 045€ HT
2024-130-CP	Missions de MOE pour le lotissement des Bareilleries à BG – Groupement Agence 7 Lieux – Avenant n°5 – Sans incidence financière
2024-131-CP	Réhabilitation atelier technique – MJT – Lot 1 – COURANT TP – 159 000,00 € HT
2024-132-CP	Réhabilitation atelier technique – MJT – Lot 2 – MGR NOTOT – 49 780,59 € HT
2024-133-CP	Réhabilitation atelier technique – MJT – Lot 3 – GALLARD CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES – 41 000,00 € HT
2024-134-CP	Réhabilitation atelier technique – MJT – Lot 4 – ETS GALLARD – 27 054,10 € HT
2024-135-CP	Réhabilitation atelier technique – MJT – Lot 5 – EGDC SERVICES – 31 978,80 € HT
2024-136-CP	Réhabilitation atelier technique – MJT – Lot 6 – LE GAL COMISO – 6 775,93 € HT
2024-137-CP	Réhabilitation atelier technique – MJT – Lot 7 – MALEINGE – 20 032,14 € HT
2024-138-CP	Réhabilitation atelier technique – MJT – Lot 8 – FRÉMONDIÈRE DÉCORATION – 9 516,43 € HT
2024-139-CP	Réhabilitation atelier technique – MJT – Lot 9 – DÉFI ANJOU VENDÉE – 45 433,43 € HT
2024-140-CP	Réhabilitation atelier technique – MJT – Lot 10 – EP2C – 59 454,89 € HT
2024-141-CP	Réhabilitation atelier technique – MJT – Lot 11 – EP2C – 59 656,48 € HT
2024-142-CP	Acquisition de 2 camions benne d'occasion – 84 696€ TTC – Sarl Beaupreau VO – 49600 La Chapelle du Genêt
2024-143-CP	Construction d'une halle de marché SFLVI – Lot 1 – BOISSEAU – 49110 MAUGES- SUR-LOIRE – 31 000,00 € HT
2024-144-CP	Construction d'une halle de marché SFLV – Lot 2 – DOUILLARD – 44190 CLISSON – 155 497,10 € HT
2024-145-CP	Construction d'une halle de marché SFLV – Lot 3 – GOHARD – 49080 BOUCHEMAINE 87 389,49 € HT
2024-146- ECOTOUR	Renouvellement du contrat de location de la licence IV avec la SARL « FATEO »
2024-147-SCOL	Avenant n° 5 – Convention mise à disposition de la salle Béthanie à la commune (Périscolaire)
2024-148-FIN	Souscription d'un emprunt de 1 000 000 € sur le budget principal auprès de La Banque Postale
2024-149-SPORT	MARCHE D AMO – PISCINE DE SFLV
2024-150-SANTE	BAIL PROFESSIONNEL CABINET SAG FEMME ANJULE
2024-151-CP	Etude de faisabilité réaménagement du centre bourg de SFLV – approfondissement secteur de la Grande Rue – Résonance Urbanisme et Paysage – Avenant n°1 – Prolongation délai exécution et modalités de facturation - Sans incidence financière
2024-152-FIN	Provision pour risques sur créances douteuses – Calcul de la dotation 2024 du budget principal
2024-153-FIN	Provision pour risques sur créances douteuses – Calcul de la dotation 2024 du budget annexe de la Résidence St Christophe

Délibération N°DL 2025 01 039

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Yvette DESSEVRE, Marie-Paule ANGEBAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Pierre-Louis BEAUBREUIL, Guillaume MOREL, Vanessa GOUPIL, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Luc BOULESTREAU, Lydia MUSSET, Anne-Françoise OGER, François BORDIER, Baptiste GABORY, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Maurice BUREAU pouvoir à Luc CHAUVIN
Guy CAILLAULT pouvoir à Luc BOULESTREAU
Yannick BENOIST pouvoir à Jean BESNARD
Valérie BREJON-RENOU pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Nadège MOREAU pouvoir à Marie-Paule ANGEBAULT
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Séverine MORINEAU pouvoir à Valéry DUBILLOT
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Tony CHAUVET pouvoir à François BORDIER
Angélique PINEAU pouvoir à Anne-Françoise OGER
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Nicolas LE LABOURIER pouvoir à François-Xavier LANTOINE
Magalie ALLAIRE pouvoir à Vanessa GOUPIL

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Richard DAVID, Angélina RICHOU

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL POUR 2025

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite, comme chaque année, solliciter des financements de la part de l'État.

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) permet de financer des projets d'investissement des communes relevant des domaines suivants : sécurité et accessibilité ; rénovation thermique et transition énergétique ; constructions publiques ; aménagement, environnement et cadre de vie ; développement économique ; solidarité, santé, sport, culture ; patrimoine.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est un financement, complémentaire à la DETR, qui concerne les investissements des communes relatifs aux grandes priorités d'investissement et au contrat de territoire conclu avec l'EPCI.

Plusieurs projets ont été recensés à Mauges-sur-Loire :

- Rénovation de la périscolaire au Marillais

Le projet a déjà été déposé fin décembre, avant le démarrage des travaux.

- Construction d'un terrain synthétique à La Pommeraye

La réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique en lieu et place du terrain enherbé vise à permettre une meilleure gestion des eaux, plus responsable.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes			
MOE	11 750,00 €	Subvention DETR	424 112,50 €	35,00 %	Subvention demandée
Travaux	1 200 000,00 €	Subvention Département	100 000,00€	8,25 %	Subvention demandée
		Autofinancement	687 637,50 €	56,75 %	
TOTAL	1 211 750,00 €	TOTAL	1 211 750,00 €	100 %	

- Eclairage du terrain A à La Pommeraye

L'éclairage existant va être remplacé par un éclairage LED, permettant ainsi de diminuer les consommations.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses			Recettes			
Coût du projet	100 875,00 €	Subvention DETR	35 306,25 €	35 %	Subvention demandée	
		Subvention Département	20 175,00 €	20 %	Subvention demandée	
		Autofinancement	45 393,75 €	45 %		
TOTAL	100 875,00 €	TOTAL	100 875,00 €	100 %		

- Aménagement des places et quais de Montjean-sur-Loire

Il s'agit d'optimiser la mise en valeur des atouts de Montjean-sur-Loire et de mettre en place une stratégie de redynamisation et requalification de cette richesse de bord de Loire.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes			
MOE	79 050,00 €	Subvention DETR	710 167,50 €	35,00 %	Subvention demandée
Travaux	1 950 000,00 €	Subvention Banque des territoires (MOE)	23 525,00 €	1,16 %	Subvention demandée
		Autofinancement	1 295 357,50 €	63,84 %	
TOTAL	2 029 050,00 €	TOTAL	2 029 050,00 €	100,00 %	

- Rénovation de la piscine d'été à Saint-Florent-le-Vieil

Afin de continuer à accompagner une politique sportive dynamique, la piscine actuelle va être rénovée.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes			
MOE	14 390,00 €	Subvention DETR	537 106,05 €	35 %	Subvention demandée
Travaux	1 520 198,72 €	Autofinancement	997 482,67 €	65 %	
TOTAL	1 534 588,72 €	TOTAL	1 534 588,72 €	100 %	

- Construction d'un complexe sportif couvert à Montjean-sur-Loire

Pour soutenir une politique sportive dynamique et répondre aux besoins grandissants des équipes sportives, la commune souhaite réhabiliter les locaux de l'ancienne salle de sports de Montjean-sur-Loire, construire de nouveaux locaux et réorganiser l'équipement sportif en sous-ensembles fonctionnels.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses			Recette	s	
Coût du projet	4 500 000,00 €	Subvention DETR	1 575 000,00 €	35 %	Subvention demandée
		Autofinancement	2 925 000,00€	65 %	
TOTAL	4 500 000,00 €	TOTAL	4 500 000,00 €	100 %	

- Phase 1 de la réhabilitation de l'église à Montjean-sur-Loire

Première phase d'un programme de travaux en trois parties, la réhabilitation consistera, pour cette phase, en la restauration des façades et toitures (choeur et travées 7 à 9 de la nef).

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes			
MOE	200 000,00 €	Subvention DETR	770 000,00 €	35,00 %	Subvention demandée
Travaux	2 000 000,00 €	Subvention Département	100 000,00 €	4,55 %	Subvention demandée
		Autofinancement	1 330 000,00 €	60,45 %	
TOTAL	2 200 000,00 €	TOTAL	2 200 000,00 €	100,00 %	

- Mise en œuvre des mobilités douces

Pour développer le réseau de mobilités à l'intérieur de chacun des bourgs, des travaux de signalisation horizontale et verticale permettront notamment de relier les quartiers résidentiels aux différents équipements scolaires et sportifs.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Coût du projet	150 000,00 €	Subvention DSIL	52 500,00 €	35 %	Subvention demandée
		Autofinancement	97 500,00 €	65 %	
TOTAL	150 000,00 €	TOTAL	150 000,00 €	100 %	

- Restauration et valorisation du clos de vigne Julien Gracq

Il est prévu de réaliser à la fois des actions de préservation du patrimoine (consolidation du mur, réhabilitation des cabanes de vigne) et des actions de valorisation du site (restauration de l'ancienne cave-pressoir pour permettre l'accueil du public, création de sanitaires).

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Coût du projet	185 083,00 €	Subvention DSIL	64 779,05€	35 %	Subvention demandée
		Autofinancement	120 303,95 €	65 %	
TOTAL	185 083,00 €	TOTAL	185 083,00 €	100 %	

- Démolition de la friche Corine

Dans le cadre d'une opération globale d'aménagement de l'ancienne usine Corine, l'ancien site va être démoli pour permettre notamment l'aménagement de logements sociaux.

Le plan de financement prévisionnel du projet de démolition est le suivant :

Dépenses			Recette	:S	
Coût du projet	366 105,00 €	Subvention DSIL	128 136,75 €	35 %	Subvention demandée
		Autofinancement	237 968,25 €	65 %	
TOTAL	366 105,00 €	TOTAL	366 105,00 €	100 %	

VU la loi de finances n°2020-1657 du 29 décembre 2010 créant la dotation d'équipement des territoires ruraux ;

VU les articles L.2334-32 à L.2334-37 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la DETR ;

VU l'article L.2334-42 du même code, relatif à la DSIL :

VU la circulaire préfectorale du 4 décembre 2024 précisant les conditions d'attribution de la DETR et de la DSIL pour l'année 2025 ;

VU la feuille de route politique, et ses objectifs stratégiques que sont l'attractivité, le bien-vivre ensemble, la proximité et la protection de l'environnement ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 7 janvier 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	3
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE:

- > Adopter les opérations susmentionnées ;
- > Approuver les plans de financement desdits projets ;
- > Solliciter les subventions à hauteur des montants prévus par les plans de financement ;
- > Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférant à ces dossiers.

C – Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire informe que le la deuxième édition de Rêves à Sons aura lieu le 1er février indoor.

Monsieur Christophe Jolivet fait remarquer que 3 poteaux sont tombés (à la Boulaisière et route de l'Etrie à St Florent-le-Vieil). Il demande si la Mairie peut intervenir pour une réparation plus rapide.

Monsieur le Maire indique que cela va être signalé avec une réparation dans les meilleurs délais.

Chantal BOURGET

Secrétaire de séance

Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire